

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE / SERVICE CULTURE - ANIMATION / SECTEUR
ANIMATION
REF : SH

ARR2018_ 0190

ARRETE

OBJET : AUTORISATION DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC, DANS LE CADRE DE L'OPERATION « OCTOBRE ROSE 2018 », ORGANISEE PAR LA M.J.C. / MAISON POUR TOUS DE NOISIEL ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLE DE LA MARNE, LE VENDREDI 09 NOVEMBRE 2018 DE 13 HEURES A 19 HEURES, FACE A LA M.J.C. SUR LA PLACE DU MARCHÉ, A NOISIEL (77186)

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voierie Routière,

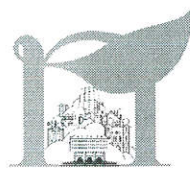
VU la demande en date du 18 juillet 2018, formulée par le Directeur de la M.J.C. / MAISON POUR TOUS DE NOISIEL, Monsieur Bernard Vrignaud, afin d'organiser une manifestation en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, dans le cadre de l'opération « Octobre rose 2018 » et la prévention sur le dépistage du cancer du sein, le vendredi 09 novembre 2018, face à la M.J.C. sur la place du marché, à Noisiel (77186),

CONSIDERANT que pour une meilleure visibilité de l'action et des partenaires, il est nécessaire d'implanter deux barnums face à la M.J.C. sur le marché, à Noisiel (77186),

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de cette action il y a lieu d'assurer la sécurité et la tranquillité publique,

ARRETE

Article 1 : La M.J.C. / MAISON POUR TOUS DE NOISIEL est autorisée à organiser une manifestation en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, dans le cadre de l'opération « Octobre rose 2018 » et la prévention sur le dépistage du cancer du sein, le vendredi 09 novembre 2018, de 13h00 à 19h00 face à la M.J.C. sur la place du marché - 34, Cours des Roches à Noisiel (77186), ainsi que prévoir l'implantation



VILLE DE NOISIEL

0190

Suite de l'arrêté n°2018_

autorisant l'occupation de l'espace public dans le cadre de l'opération « octobre rose 2018 », organisée par la M.J.C. / MAISON POUR TOUS DE NOISIEL et la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, le vendredi 09 novembre 2018 de 13h00 à 19h00, face à la M.J.C. sur la place du marché, à Noisiel (77186)

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

Article 10 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et / ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 16 AOUT 2018

Le Maire
Pour le maire empêché et par suppléance,
Le 1^{er} maire-adjoint



Sithal Tieng

Sithal Tieng

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	16 AOUT 2018
Affiché le	16 AOUT 2018
Notifié le	
Publié le	16 AOUT 2018

